

Direction des Sports
FB/CG/VB/CL N°26-004

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les demandes formulées pour l'utilisation des installations sportives communales,

VU la nécessité de garantir le bon déroulement des manifestations sportives dans le respect des règles de sécurité et des réglementations en vigueur,

CONSIDÉRANT, que le Gymnase des Petits Marais sera indisponible en raison de l'organisation d'évènements municipaux,

A R R E T E

ARTICLE 1

Le gymnase des Petits Marais, situé 31 Chemin des Petits marais, sera fermé le samedi 30 janvier et le dimanche 31 janvier 2027, en raison de l'organisation d'évènements municipaux à cette occasion.

ARTICLE 2

Le Gymnase et ses installations seront exclusivement réservés aux évènements municipaux prévus durant cette période.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services, la direction des Sports et les Services Techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le jeudi 27 août 2026



Le Maire
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260827-26_13079-AU
Date de télétransmission : 01/09/2026
Date de réception préfecture : 01/09/2026